

LOCATION

THE PLEA

VOL. 44 NO. 3

UNE RÉFÉRENCE POUR L'ÉTUDIANT

Enseignants! Consultez le nouveau document de la PLEA : *Location : une référence pour l'enseignant*. Rédigé pour le programme d'étude 20 et 30, ses huit leçons peuvent être utilisées pour remplir tous les indicateurs du Module 15 sur le logement dans les transitions dans la vie. Téléchargez sur teachers.plea.org.

Vous cherchez un format plus concis? Téléchargez *Location : la carte des droits* sur teachers.plea.org.



VOTRE MAISON EST LE CHÂTEAU DE QUI?

Louer un logement ne se résume pas à payer le propriétaire chaque mois. Les propriétaires comme les locataires ont des droits. Cela signifie qu'il y a beaucoup de choses que les nouveaux locataires doivent savoir, notamment :

- Quand le propriétaire peut-il entrer dans votre logement?
- Les animaux de compagnie sont-ils autorisés?
- Le loyer peut-il être augmenté?
- Êtes-vous autorisé à recevoir tous les visiteurs que vous souhaitez?

Ce numéro de la *PLEA* vous aidera à répondre à plusieurs questions d'ordre général sur la location de votre premier logement.

N'oubliez pas que *Location : une référence pour l'étudiant* n'est qu'une introduction. Si vous avez des questions particulières ou des problèmes à résoudre immédiatement, rendez vous sur plea.org/housing pour obtenir des renseignements détaillés sur les droits des propriétaires et des locataires.



QU'Y A-T-IL À L'INTÉRIEUR?

QUE LA CHASSE COMMENCE!

VIVRE AVEC LES AUTRES

EMMÉNAGEMENT

RESPECT RAISONNABLE DE LA VIE PRIVÉE

PAIEMENT DU LOYER

DÉMÉNAGEMENT

ACTIVITÉS



Legal Information for Everyone

QUE LA CHASSE COMMENCE!

Trouver un logement à louer peut être stressant et chronophage. Ce n'est généralement pas facile et il faut souvent faire des compromis. Mais la recherche peut également s'avérer amusante!

Pour commencer votre recherche, dressez une liste des éléments que vous aimeriez trouver dans un logement locatif. Cette liste de souhaits vous aidera à déterminer ce qui est important pour votre bien-être.

Une fois votre liste de souhaits établie, vérifiez ce qu'il y a sur le marché. Les endroits où chercher des locations comprennent les journaux locaux et les annonces en ligne, les registres de logement des universités ou des établissements d'enseignement supérieur, les agences immobilières qui s'occupent de biens locatifs, des suggestions d'amis et de voisins, ou vous pouvez tout simplement vous promener dans un quartier qui vous intéresse.

Une fois que vous avez trouvé un certain nombre d'endroits, examinez-les de plus près. Les éléments à prendre en compte sont les suivants :

LES COÛTS

- Quel est le montant du loyer?
- S'agit-il d'une location au mois ou d'un bail à durée déterminée?
- Le propriétaire prévoit-il des augmentations de loyer?
- Quel est le montant du dépôt de garantie?
- Qui paie les services publics?
- Quel est le coût mensuel des services publics?
- Y a-t-il des frais supplémentaires pour le stationnement ou l'entreposage?

LE LOGEMENT

- Le logement est-il bien situé? Pensez aux magasins, aux parcs, aux transports en commun, au travail, à l'école, à vos amis, à votre famille et aux autres facteurs qui sont importants pour vous.
- Sa surface répond-elle à vos besoins?
- Est-il adapté au nombre d'occupants?
- Tous les appareils dont vous avez besoin sont-ils fournis?
- Y a-t-il une buanderie sur place?
- Y a-t-il des couvre-fenêtres?
- Le logement est-il meublé, partiellement meublé ou non meublé?
- Y a-t-il des espaces extérieurs? Si oui, qui s'occupe des espaces verts et du déneigement?
- Existe-t-il des équipements, tels qu'une salle de sport ou une piscine?
- Les animaux de compagnie sont-ils acceptés?
- Est-il permis de fumer?
- La culture du cannabis est-elle autorisée?

LA SÉCURITÉ

- Est-il propre et en bon état?
- Des infestations d'insectes ou de rongeurs ont-elles été signalées?
- Les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone fonctionnent-ils?
- Les inspections de sécurité incendie sont-elles à jour?
- Quels sont les dispositifs de sécurité?

Utilisez ces questions pour établir une liste de présélection des meilleurs logements à louer. Pour vous aider, vérifiez ce que les gens disent de l'immeuble, du propriétaire et du quartier. Interrogez les habitants de l'immeuble ou du quartier, ou encore consultez des forums de discussion en ligne, tels que Reddit.



COMBIEN CELA COÛTERA-T-IL?

Emménager dans son propre logement peut coûter cher. Outre le loyer mensuel, il y a des dépenses ponctuelles comme les dépôts de garantie, les frais de raccordement aux services publics et les déménageurs. Vous aurez également besoin d'articles de base, tels que des meubles, de la vaisselle et des rideaux.

Pour savoir ce que vous pouvez vous permettre, déterminez le coût de l'emménagement dans le logement locatif idéal et le coût mensuel de la vie dans ce logement. N'oubliez pas de prendre en compte les factures de services publics, les frais de stationnement ou d'autres coûts qui pourraient ne pas être évidents au premier abord!

VIVRE AVEC LES AUTRES

Vivre seul est agréable. Mais cela peut aussi entraîner un sentiment de solitude et coûter cher. Une façon de contourner ces inconvénients est de trouver un colocataire.

Il y a de bonnes raisons d'avoir un colocataire. Il aide à payer le loyer, apporte de la compagnie tout en permettant de se sentir plus en sécurité.

Si vous trouvez un ou deux colocataires, n'oubliez pas que les propriétaires ont le droit de limiter le nombre de personnes dans le cadre d'une location. En revanche, ils ne peuvent pas ignorer les droits de l'homme lorsqu'ils louent un logement. Refuser de louer un logement sur la base de critères, tels que la race, l'identité sexuelle, le fait d'avoir des enfants ou d'être bénéficiaire d'une aide sociale est contraire à la loi. Toutefois, ils peuvent fixer un plafond pour le nombre de locataires.

Les propriétaires peuvent également demander un loyer plus élevé pour les personnes supplémentaires, à condition que cela soit indiqué dans le contrat de location.

BIEN S'ENTENDRE

Vivre avec les autres n'est pas toujours facile. Il faut de la patience, de la gentillesse et faire certains compromis. Vous aurez moins d'intimité et des désaccords occasionnels.

Les lois sur la location ne vous aideront généralement pas à résoudre les conflits entre colocataires. Le Bureau de location à usage d'habitation — l'organisme provincial qui s'occupe des droits et des responsabilités des propriétaires et des locataires — ne s'occupe que des différends entre propriétaires et locataires. Dans des situations extrêmes impliquant de l'argent ou des biens, la Cour des petites créances peut être une option. Ce qui signifie que vous devez trouver des moyens de résoudre les conflits par vous-même.

L'un des moyens de prévenir les désaccords est d'établir des règles de vie commune. Ces règles peuvent concerner aussi bien le partage des tâches ménagères que vos obligations mutuelles.

Les règles peuvent impliquer plus qu'une simple liste de « choses à ne pas faire ». Pensez également à des « choses positives à faire » : comme être respectueux et gentil, prendre le temps de plaisanter avec les autres ou nettoyer derrière vous. En cas de désaccord, ces dernières peuvent aider à déterminer si chacun respecte ses obligations.

N'oubliez pas que tout contrat conclu entre vous et votre colocataire n'a aucune incidence sur les lois relatives à la location d'un logement. Cela signifie que vous pouvez vous retrouver à devoir payer la totalité du loyer si votre colocataire ne le fait pas. Cela signifie également que vous pouvez perdre votre dépôt de garantie si votre colocataire cause des dégâts. De plus, si un seul locataire signe le contrat de location, il peut décider de mettre fin à la location sans consulter ses colocataires.

C'est pourquoi il est important de choisir des colocataires en qui vous avez confiance, de préciser vos attentes mutuelles et, surtout, d'être ouvert, honnête et respectueux.

ACTIVITÉ

RÉFLEXION SUR LES COLOCATAIRES

Il y a du bon et du mauvais dans presque toutes les situations. Réfléchissez à la possibilité de vivre en colocation. Voici quelques questions à vous poser :

- Quels sont les avantages et les inconvénients de la cohabitation?
- Quel type de personne serait votre colocataire idéal?
- Que pourriez-vous inclure dans un contrat de colocation?

EMMÉNAGEMENT

Lorsque vous trouvez un logement que vous souhaitez louer, vous devez le plus souvent remplir un formulaire de demande. Au cours de cette procédure, vous et le propriétaire avez des droits.

Les propriétaires ont le droit de collecter un certain nombre de renseignements personnels auprès d'un locataire potentiel, et ce dernier a le droit d'être informé de la raison pour laquelle ces renseignements sont nécessaires. Ils peuvent demander des renseignements, tels que des références de moralité, vos précédents propriétaires et votre employeur.

Toutefois, les propriétaires ne peuvent pas facturer de frais de dossier.

Les locataires sont également protégés par le *Code des droits de la personne de la Saskatchewan de 2018*. Les propriétaires ne peuvent pas faire de discrimination dans le choix des locataires en raison d'un handicap, de l'âge (18 ans ou plus), de la religion ou des croyances religieuses, de la situation familiale, de l'état matrimonial, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la race ou de l'apparence de race, de la nationalité, du lieu d'origine, de l'ascendance, de la couleur, de la réception d'une aide publique ou de l'identité de genre.

Toute personne qui dépose une demande doit être considérée de la même manière. Toutefois, un propriétaire peut indiquer une préférence, à condition que cette préférence n'exclue pas délibérément des personnes sur la base de l'un des motifs de discrimination énumérés ci-dessus. Par exemple, une annonce peut indiquer « de préférence pour les étudiants ». Néanmoins, les personnes autres que les étudiants doivent également être prises en considération.

En ce qui concerne les animaux de compagnie, les propriétaires peuvent les interdire. Toutefois, ils ne peuvent pas interdire les animaux d'assistance. Par exemple, un chien d'assistance pour une personne malvoyante n'est pas considéré comme un animal de compagnie.

Il existe quelques exceptions à ces règles. Les logements locatifs peuvent être réservés aux personnes âgées de plus de 55 ans. En outre, si un immeuble locatif comporte deux logements ou moins et une entrée commune, les règles relatives à la discrimination fondée sur le sexe ne s'appliquent pas. Par exemple, une femme qui loue une chambre dans sa maison peut décider qu'elle ne louera qu'à une autre femme.

CONTRATS DE LOCATION

Si vous êtes accepté par un propriétaire, vous signerez un contrat de location. Il s'agit d'un contrat juridiquement contraignant.

Les contrats de location peuvent être périodiques (d'une semaine à l'autre ou d'un mois à l'autre) ou d'une durée déterminée, par exemple six mois ou un an. Un contrat de location à durée déterminée est également appelé bail. Si vous déménagez avant la fin du bail, vous devrez payer un loyer pour le reste de la durée du bail, à moins que vous et le propriétaire ne trouviez un accord.

Les contrats de location peuvent être conclus par oral ou par écrit. Les baux de trois mois ou plus doivent être faits par écrit. Dans tous les cas, un contrat de location comporte des clauses de base :

- le propriétaire donne au locataire le droit de vivre dans le logement et s'engage à maintenir le logement et les services fournis (tels que les appareils électroménagers ou la chaudière) en bon état de fonctionnement

- le locataire s'engage à payer le loyer et à le payer dans les temps

Si votre contrat est écrit, il doit mentionner les noms, adresses, coordonnées, date de début du bail et, le cas échéant, date de fin, montant du loyer, y compris la date à laquelle il est dû et s'il sera modifié si d'autres locataires emménagent, ainsi que le dépôt de garantie et la date à laquelle il doit être versé. Le contrat écrit doit également préciser quels sont les services et les équipements fournis et qui paie les services publics.

Si le contrat de location est oral, le propriétaire doit fournir par écrit l'adresse, le numéro de téléphone et le numéro de la personne à contacter en cas d'urgence.

De plus, des « conditions standard » s'appliquent à chaque contrat de location. Il s'agit de clauses fondamentales et immuables qui définissent de nombreux droits du propriétaire et du locataire.

Le propriétaire peut imposer d'autres conditions, telles que l'interdiction d'avoir des animaux domestiques ou de fumer, le nombre maximum de locataires, des frais supplémentaires en cas de retard de paiement du loyer ou l'obligation de souscrire une assurance pour le locataire.

Même si l'immeuble est vendu à un nouveau propriétaire, les termes du contrat que vous avez signé au moment de la location doivent être respectés et ne peuvent être modifiés sans votre consentement.

VÉRIFICATION SUR PLACE

Lorsque vous acceptez de louer un logement, vous avez le droit de l'inspecter pour vous assurer qu'il est en bon état. Pour vous aider, de nombreux propriétaires disposent d'une liste de vérification permettant d'indiquer l'état de chaque pièce. Il est également utile de prendre des photos. Signez, datez et conservez une copie de la liste de vérification. Vous

protégerez ainsi tout le monde en cas de litige ultérieur.

Si le lieu n'est pas en bon état, demandez que les problèmes soient résolus et faites-le par écrit. Ne reconnaissez pas, verbalement ou par écrit, qu'un lieu est en bon état si ce n'est pas le cas. Si vous remarquez quelque chose après avoir emménagé, informez-en immédiatement votre propriétaire.

LE DÉPÔT DE GARANTIE

Avant que vous n'emménagiez, les propriétaires vous demanderont généralement de verser un dépôt de garantie. Il s'agit d'une somme d'argent que le propriétaire perçoit pour couvrir les pertes éventuelles causées par un locataire, telles que des dommages ou des loyers impayés.

Le dépôt de garantie peut représenter jusqu'à un mois de loyer. Les dépôts supplémentaires pour des objets, tels que les clés ou les animaux domestiques sont interdits. Il peut être versé en deux fois : la moitié au moment où vous acceptez de louer le logement et le reste deux mois après votre emménagement.

Tant que vous gardez les lieux en bon état, vous récupèrerez votre dépôt de garantie quand vous déménagerez.

NETTOYAGE ET RÉPARATIONS

Votre propriétaire et vous-même avez certaines responsabilités en matière de nettoyage et de

réparation. Voici ce qui vous incombe de faire :

- effectuer le nettoyage régulier de votre logement (y compris la cour si vous louez une maison et avez l'usage exclusif de la cour)
- réparer les dommages que vous ou vos invités avez causés
- ne pas créer de risques pour la santé

Si vous ne réparez pas les dégâts que vous ou vos invités avez causés, le propriétaire peut mettre fin à la location en vous donnant un préavis d'un mois. Dans ce cas, le propriétaire doit d'abord vous donner un avertissement et un délai raisonnable pour remédier à la situation avant de mettre fin à la location.

Il est de la responsabilité de votre propriétaire de :

- maintenir l'unité locative en bon état de réparation et adaptée à l'usage et à la jouissance du locataire
- s'occuper d'une cour que les locataires partagent, comme la cour d'un immeuble d'habitation
- nettoyer et réparer les parties communes, telles que les couloirs, les entrées, la buanderie commune et l'extérieur du bâtiment
- entretenir tous les services, installations, équipements ou appareils compris

dans le loyer, tels que le chauffage, l'eau, l'électricité, la salle de buanderie, le réfrigérateur et la cuisinière

- effectuer des réparations dues à une usure raisonnable

RESPECT RAISONNABLE DE LA VIE PRIVÉE

Vous avez droit à un respect raisonnable de votre vie privée, à l'absence de nuisances excessives de la part de votre propriétaire et de vos voisins, ainsi qu'à une utilisation raisonnable des parties communes. Les propriétaires ne peuvent pas s'emparer de vos biens personnels ni interdire à des personnes de vous rendre visite. Les serrures des parties communes peuvent être changées à condition que vous obteniez une nouvelle clé, mais la serrure de votre appartement ne peut être changée que si vous et votre propriétaire êtes d'accord.

Votre propriétaire peut pénétrer dans votre logement en cas d'urgence. Dans le cas contraire, il doit vous en avertir par écrit au moins un jour et au plus sept jours à l'avance. Si vous déménagez ou si votre logement est mis en vente, le propriétaire aura une plus grande latitude quant aux visites de votre logement.

DOMMAGES, NETTOYAGE ET RÉPARATIONS VRAI OU FAUX?

1. Bill peut refuser de signer une déclaration écrite attestant que le logement qu'il loue est en bon état s'il ne l'est pas vraiment.
2. Un dépôt de garantie doit être versé pour toute location.
3. Jill est chargée de réparer la pomme de douche que son amie Janna a abîmée.
4. Bryan loue une maison et une cour, il est donc responsable de l'entretien de la cour.
5. Le propriétaire de Davinder a le droit de lui demander deux mois de loyer pour le dépôt de garantie.

ACTIVITÉ

PAIEMENT DU LOYER

Le paiement du loyer est l'une des principales préoccupations des locataires. Un propriétaire ne peut vous demander de payer que le montant du loyer dû, au moment où il est dû. Par exemple, si le loyer est dû mensuellement, le propriétaire ne peut vous demander de payer qu'un mois de loyer à la fois. Si vous payez votre loyer en espèces, le propriétaire doit vous donner un reçu.

Même si votre propriétaire n'a pas fait ce qui est exigé par la loi — par exemple, s'il n'a pas entretenu ou réparé un appareil de chauffage défectueux, vous êtes quand même obligé de payer le loyer.

AUGMENTATIONS DU LOYER

Il arrive que le loyer augmente. Les règles relatives aux augmentations de loyer dépendent de votre type de location.

En règle générale, le préavis requis pour une augmentation de loyer dans le cas d'une location au mois ou à la semaine est

de douze mois. Toutefois, les propriétaires qui sont membres en règle d'une association de propriétaires agréée peuvent augmenter le loyer avec un préavis de six mois.

Un propriétaire ne peut pas vous donner un avis d'augmentation du loyer avant que vous n'ayez vécu dans un logement pendant six mois. Il ne peut pas non plus augmenter le loyer plus de deux fois par an.

Si vous avez un bail, le loyer ne peut être augmenté que si le contrat de bail contient une clause d'augmentation. Cette clause doit préciser le montant de l'augmentation et sa date d'entrée en vigueur.

Les baux contiennent généralement une clause sur ce qui se passe à la fin du contrat. La plupart des contrats stipulent que :

- le contrat de location à durée déterminée deviendra un contrat de location au mois à la fin du contrat, ou
- votre location prend fin à l'échéance du contrat

Si vous êtes en fin de location, vous et le propriétaire devrez

signer un nouveau contrat pour que vous puissiez continuer à vivre dans le logement. Le propriétaire peut choisir de renouveler ou non votre bail. Un nouveau contrat doit vous être soumis au plus tard deux mois avant la fin de votre bail actuel, et vous avez trente jours pour y répondre. Le nouveau bail peut comporter de nouvelles conditions, y compris une augmentation de votre loyer au début de la nouvelle période de location.

MODIFICATIONS DES COMMODITÉS

Certaines locations comprennent des éléments, tels que des places de stationnement, des appareils électroménagers ou une buanderie. Les propriétaires ne peuvent pas vous priver de ces éléments, commencer à vous les facturer ou augmenter les frais correspondants. Si votre propriétaire souhaite modifier ces frais, il doit obtenir votre autorisation ou une autorisation du Bureau de la location à usage d'habitation.

PETITES ÉTUDES DE CAS

1. Jerry loue son appartement au mois. En septembre, la propriétaire de Jerry lui annonce qu'elle augmentera son loyer le 1^{er} octobre. Jerry ignore l'avis d'augmentation de loyer et paie le 1^{er} octobre le même loyer qu'en septembre.
 - a. Cette augmentation de loyer était-elle légale? Précisez votre réponse.
 - b. Jerry était-il en droit de retenir le montant supplémentaire du loyer?
2. Ferne loue un appartement pour 1 200 \$ par mois, plus 50 \$ par mois pour sa place de stationnement. Son propriétaire décide d'augmenter les frais de stationnement à 75 \$ par mois et lui donne un préavis de douze mois.
 - a. Cette augmentation de frais était-elle légale?
 - b. Quelle procédure le propriétaire aurait-il dû suivre s'il souhaitait augmenter les frais de stationnement?
3. L'immeuble de Nala dispose d'une buanderie à chaque étage. Elle coûte un dollar par brassée. Un jour, Nala va faire sa lessive et découvre que les machines ont disparu. Un panneau indique que la buanderie est définitivement fermée.
 - a. L'enlèvement des machines était-il légal?
 - b. Qu'aurait dû faire le propriétaire dans ce cas?

ACTIVITÉ

DÉMÉNAGEMENT

Il est probable qu'à un moment donné, vous quitterez le logement que vous louez. La façon dont cela se termine officiellement dépend du type de contrat de location que vous avez conclu.

Si vous êtes titulaire d'un bail, vous ou votre propriétaire pouvez décider de ne pas le renouveler à son échéance. Comme indiqué à la page 6, le propriétaire doit vous soumettre ses intentions par écrit, deux mois avant la fin du bail. Vous avez 30 jours pour accepter ou refuser l'offre du propriétaire.

Si vous louez à la semaine ou au mois, vous devez donner au propriétaire un préavis d'une semaine ou d'un mois complet, selon le type de location.

En outre, le propriétaire et le locataire peuvent à tout moment convenir mutuellement de mettre fin à la location.

Si vous êtes titulaire d'un bail et que vous souhaitez déménager plus tôt que prévu, vous pouvez demander à quelqu'un d'autre de reprendre le bail. C'est ce qu'on appelle la sous-location.

Pour sous-louer votre logement, vous devez obtenir l'accord écrit de votre propriétaire. Le propriétaire ne doit pas vous refuser son consentement sans raison valable. Un propriétaire peut exiger des frais allant jusqu'à 20 \$ pour l'examen, l'enquête ou le consentement à ce changement.

Si vous sous-louez votre logement, vous restez responsable du bail vis-à-vis du propriétaire. Il vous incombe de veiller à ce que votre sous-locataire paie le loyer et respecte les règles.

Si votre propriétaire ne respecte pas un élément essentiel de votre contrat de location, vous pouvez donner un préavis immédiat pour mettre fin à la location. Par exemple, si votre logement est en si mauvais état qu'il n'est pas habitable, vous devez en informer le propriétaire. Votre préavis de déménagement prendra effet le jour suivant sa réception par le propriétaire. Avant de donner ce type de préavis, vous devez accorder au propriétaire un délai raisonnable pour remédier à la situation, si c'est possible.

PROPRIÉTAIRES METTANT FIN AU CONTRAT DE LOCATION

Le propriétaire peut mettre fin à la location immédiatement si votre loyer reste impayé pendant 15 jours ou plus après la date d'échéance. Il peut vous donner un préavis d'un mois pour quitter les lieux pour un certain nombre de motifs, notamment en cas de retards répétés dans le paiement du loyer, de nuisances ou de dommages majeurs.

Si vous louez au mois ou à la semaine, les propriétaires peuvent vous donner un préavis de deux mois si un

membre de la famille proche ou un ami emménage dans le logement, s'ils vont vendre, démolir, rénover ou réparer le bien, ou s'ils transforment le logement en condominiums.

Si un nouveau propriétaire achète votre logement et souhaite y emménager ou y faire emménager sa famille ou des amis proches, le nouveau propriétaire peut vous donner un préavis d'un mois pour quitter les lieux tant qu'il n'y a pas de bail.

DÉPÔT DE GARANTIE

Lorsque vous déménagez, vous devez laisser les locaux loués propres et en bon état, à l'exception d'une usure raisonnable. Toutes les clés doivent être rendues. Une fois que vous avez déménagé, le propriétaire dispose de sept jours ouvrables pour vous restituer votre dépôt de garantie ou pour en réclamer une partie ou la totalité à titre de dédommagement.

Si vous êtes en désaccord avec le propriétaire qui souhaite garder votre dépôt de garantie, vous pouvez le contester auprès du Bureau de la location à usage d'habitation. Une audience aura lieu et ce dernier décidera ce qu'il doit advenir de la caution.

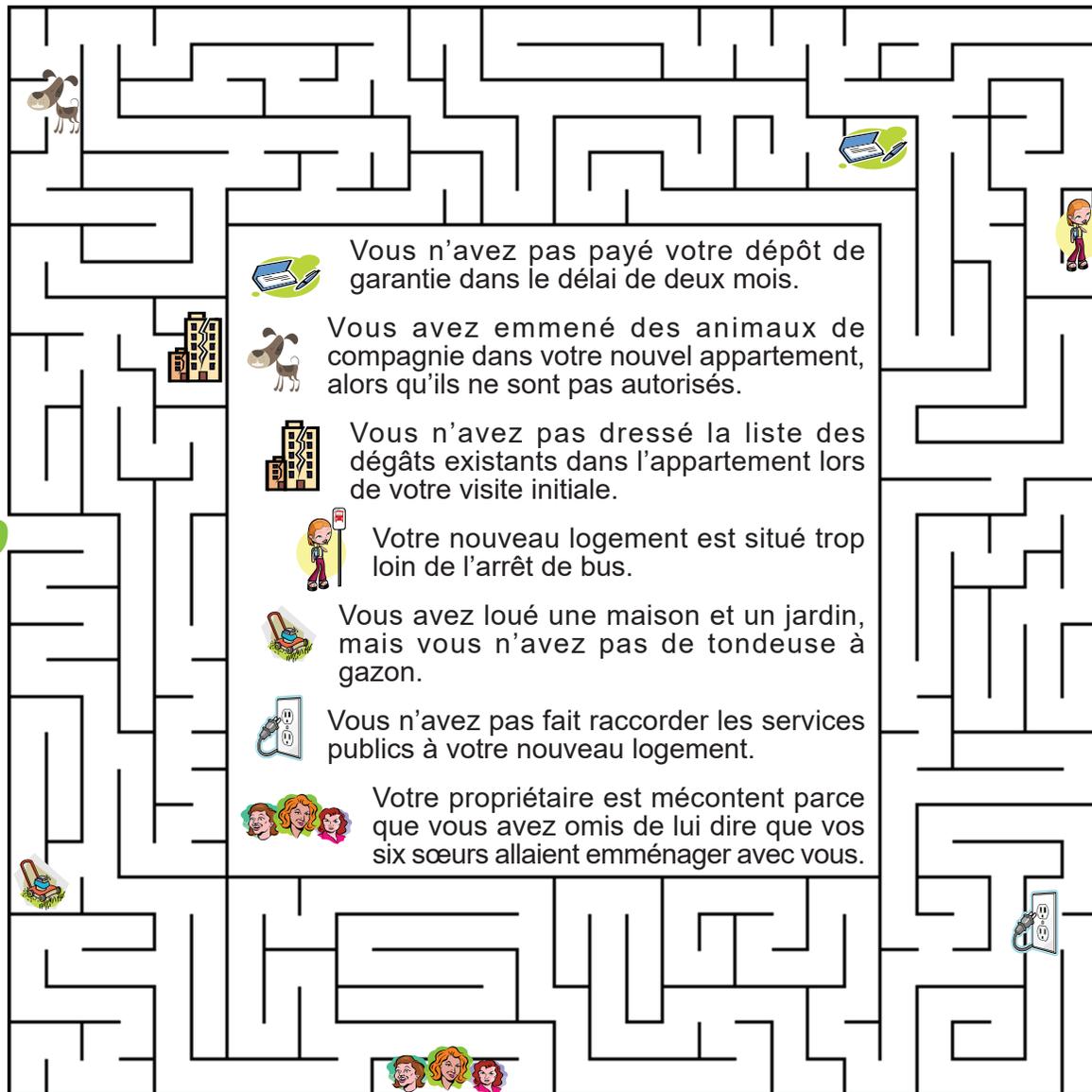
ACTIVITÉ

USURE RAISONNABLE

Les choses s'usent. C'est pourquoi, lorsque vous déménagez, votre propriétaire ne peut pas vous faire payer les dommages qui sont considérés comme une usure raisonnable. Toutefois, la question de savoir ce qui est « raisonnable » peut s'avérer délicate. Qu'entendez-vous par usure « raisonnable »? Quels types de circonstances influenceraient votre définition du mot « raisonnable »?

PETIT JEU SUR LES MÉANDRES DE L'IMMOBILIER

Trouvez un logement à louer en évitant les pièges!



RÉPONSES

PAGE 5 : 1) V; 2) F; 3) V; 4) V; 5) F

PAGE 6 : 1a) Non; 1b) Oui; 2a) Non; 2b) Négocier une augmentation avec Ferne ou déposer une demande auprès du Bureau de la location à usage d'habitation;
3 a) Non; 3b) Déposer une demande auprès du Bureau de la location à usage d'habitation

DES QUESTIONS?

DES COMMENTAIRES?



PLEA 
Legal Information for Everyone

La PLEA remercie le ministère de la Justice Canada pour son soutien financier dans l'élaboration et l'impression de cette publication.

Canada 

La PLEA remercie Brent Toles, du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, pour la révision de cette ressource.

Crédit graphique : Microsoft Corporation.

Public Legal Education Association of Saskatchewan
teachers.plea.org | plea@plea.org | 306.653.1868

© 44.3 2025-03

ISSN 1918-1116 (Online)